

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 11

Artikel: Coumeint quiet d'on mau, l'ein pân sailli dâo bin
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'avocat qu'avec une certaine défiance. Son front se rembrunit.

L'avocat commence. O surprise ! Sa voix est douce, égale ; il se fait débonnaire à plaisir. « On comprend bien, dit-il, que si je n'étais pas certain d'un acquittement, je ne me serais jamais chargé de la défense de ma cliente (ou de mon client.) » S'adressant aux jurés : « Vous-mêmes, Messieurs, vous n'auriez ni âme, ni cœur, si vous vous avisiez de condamner mon client (ou ma cliente)... »

Le président. — Pardon, vous n'avez pas le droit d'exercer une semblable pression sur MM. les jurés.

L'avocat dominateur. — M. le Président, j'ai tous les droits...

Le président. — Nous savons que votre réputation, légitimement acquise, vous donne beaucoup de privilèges, mais cependant la cour estime que vous dépassez la mesure...

L'avocat bondit sous l'aiguillon. « Ah ! ah ! des mesures ! Vous me la baillez belle ! Quelle mesure, s'il vous plaît ? Où est votre mesure ? Où est ma mesure ? Définissons la mesure. Où commence-t-elle ? Où finit-t-elle ? Est-ce la mesure qui m'empêchera de sauver un innocent ? Ne l'espérez pas. Il sera sauvé avec ou sans mesure, vous le savez bien. Et par qui sera-t-il sauvé ? Par quelqu'un qui est plus fort que la mesure, par quelqu'un qui est plus puissant que vous, que moi, que nous tous, par l'opinion ! »

C'en est fait, voilà l'avocat parti ; on ne l'arrête plus. Il retrousses ses manches et se met à travailler son sujet ; on dirait un boulanger qui pétrit sa pâte. « Il est en train ! » pensent les jurés. Le président ne souffle plus mot ; il courbe la tête.

Qu'il est beau, l'avocat dominateur ! Beau, au point de vue du barreau, s'entend. Il a toutes les notes sur son clavier, et il les parcourt toutes. On l'attend particulièrement aux larmes. « Croyez-vous qu'il pleurera, madame ? » demande une spectatrice à sa voisine. — « Oh, oui, madame, répond celle-ci ; il a pleuré à son dernier procès ; c'était superbe ! »

Il pleurera, il ne pleurera pas. Il pleure enfin, et toute la salle est sur le point d'en faire autant.

Les hommes le préfèrent cependant dans l'invective. Chacun son goût. Il n'a pas son pareil pour terrasser la partie adverse, pour la traiter de canaille, de misérable, de lâche, etc. C'est là que le président est aux abois ; il se consume en efforts pour le faire taire. Inutile ! L'avocat veut manger de la partie adverse ; on ne la lui arrachera pas d'entre les dents. Venez-y donc ! « Tiens, filou ; tiens, escroc ! Encore ce coup de poing ! et celui-là, et celui-ci ! Tu n'en as pas assez ? ! Je vais te faire ton compte !... Mais, regardez-le donc, messieurs les jurés ; voyez ce visage empreint des plus basses passions ; ce n'est plus un être humain ; il me fait horreur ! Pouah ! »

Et il se couvre la figure de ses deux mains par un mouvement que lui eussent envié les grands orateurs d'autrefois. Il atteint ainsi les hauteurs infinies de sa profession. Il ruisselle de sueur, mais il va toujours ; il est exténué, mais il continue. On

l'engage à prendre du repos. Du repos ! Allons donc ! Pour qui le prenez-vous ? Il n'y aura de repos pour lui que lorsqu'il aura sauvé sa cliente (ou son client), et il la sauvera !

Il l'a sauvée, — à bras tendus, comme toujours.

Coumeint quiet d'on mau, l'èin pào sailli dào bin.

Quand lè recoo sont ramassâ et que la derraire herba a recru on bocon ; qu'and l'âoton est quie, ein on mot ! on met lè vatsès ein tsamp. Cé teimps fâ lo dzouïo dâi bovâirons, kâ sont-te benhirâo et orgolliâo d'avâi à conduire on troupe dè vatsès ! assebin faut lè vairè sè redressi, surtot se lâi a dâi grossès senaillès. Et quand l'ont pou dè virès à fèrè et que sont on part pè la méma fin, sont-te fiaï de sè poâi fabrequâ onna pipa avoué on tronc dè tchou, ein lâi metteint on fétu dè sureau âo dè brantse dè noyi que pècont ein lâi douteint la miola avoué on âolhie à brotsi âo bin on bet dè fi d'art-sau, et dein quiet fonmont dâi folhiès chetsès. Cein que lâo fâ pliési ein tourdzeint cliia coffiâ, c'est que sè crayont reisseimblîâ âi grands valets.

Lè pâyans qu'on dâi bouébo, lâo font fèrè lo serviço, et cliâo que n'ein n'ont min, eingadzont dâi bovâirons à mein que n'aussont que 'na vatse, que vont gardâ leu-mémo. L'est cein que fasâi l'âoton passâ on brâvo citoyein dâi z'einverons dè la capitâla. Menâvè sa vatse pè lo lincou tant quîè âo prâ iô le dévessâi brottâ, et on iadzo quie, lâi einvortollhivè la corda pè lè cornès et la laissivè medzi.

On dzo que l'avâi menaïe ein tsamp, ne sé pas quinna lubîe l'eut la vatse ; mâ tot d'on coup, et tandi que son maitrè ruminâvè à ne sé quiet, la vatse coumeincè à dressi la quia et à traci coumeint on einludzo contrè on troupe que patourâvè pe levè. Noutron gaillâ eut bio la criâ et corrè po la veri, ne fut pas prâo lesto, et l'arrevâ tot ein nadze et ein teimpéteint contrè sa tsaravoutâ dè bête, vai 'na mâison iô le s'étâi reindiâ, et tràovè quie lo propriétéro que lo fâ, ein bon vaudois, décheindrè à la câva. Lo brâvo vilhio bovâiron, que ne cratchè pas dein lo verro et qu'est prâo soveint assâiti, sè fâ pas pressâ, et decoutè lo bossaton, l'a bintout âobliâ la farça dè sa vatse ; assebin quand sailliront dè la câva, l'étâi tot dié et tot benhirâo et quand on lâi rebailla se n'âomaille, l'étâi tota perdenâie, et ein la reimeneint pè lo lincou l'avâi lo tieu tot teindro po sa bête et lâi fe : « Eh, ma pourra vatse ! te n'aras portant jamé pu mè reindrè on pe grand serviço ! »

Le dernier des Villaz.

IX

Rodolphe le regardait avec un secret sentiment de terreur. Le mystère qui planait sur cet homme étrange l'intriguait vivement.

L'inconnu revint vers lui.

Comme il pensait sa blessure, le jeune homme, prenant un biais, lui dit :

— Que je vous suis reconnaissant de vos bons soins ! Je souffrirais cependant si ma présence ici dérangeait quelqu'un...